

Département des Bouches du Rhône

Arrondissement d'Aix en Provence

N° 2024_3_15

Objet : Aide aux travaux de sécurité routière – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour la mise en œuvre du plan de circulation (Phase 2-A)

VOTE

UNANIMITE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Extrait du Registre des Délibérations du

Conseil Municipal de la Commune de

LA FARE LES OLIVIERS

Séance du 11 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le onze du mois d'avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de La Fare-les-Oliviers, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément à l'article 48 de la Loi du 5 Avril 1884.

Etaient présents : M. MARCILIAC Jérôme, M. YERPEZ Joël, Mme GARCIA Chantal, M. LOMBARDO Yves, Mme SEILER Myriam, M. AGARD Christophe, Mme MESTRE Marie-Aude, M. MARTIN Patrice, Mme BARATA Silvia, M. MORGANTE Michel, Mme ROSMARINO Laurence, M. SPINELLY Eric, Mme DELOUS Céline, M. DI-SAPIO Lionel, Mme BAUMANN Claude, M. LEGUEVACQUES Benjamin, Mme CLAUZEL Nathalie, M. PALMERINI Denis, Mme GIORSETTI Marie-Laure, M. LAFORCE Christian, Mme MERZOUGUI Noura, M. BARBAROUX Charly, Mme THORN Marguerite, M. CRUZ Gérard, Mme DAHMAN Hinda, M. SARDA Stéphane et Mme DORELON-TRANCHARD Céline

Etaient Absents donnant pouvoir :
Mme WECKERLIN Carine à Mme GARCIA Chantal
Mme VALLET Christine à Mme SEILER Myriam

Etaient Absents excusés :

Etaient Absent :

Secrétaire de la séance : Mme Chantal GARCIA

Aide aux travaux de sécurité routière – Demande de subvention auprès du Conseil départemental pour la mise en œuvre du plan de circulation (Phase 2-A)

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan de circulation, une deuxième phase de travaux est programmée pour l'aménagement de sens uniques avec contre sens cyclables sur des axes majeurs. Sont également prévus l'élargissement d'espaces piétons, ainsi que des aménagements visant à apaiser la circulation et casser le trafic de transit des véhicules particuliers encore présents malgré la déviation.

Monsieur le Maire informe que la commune peut bénéficier, dans le cadre de l'aide du département aux travaux de sécurité routière, d'une subvention pour la mise en œuvre du plan de circulation à hauteur de 80 %.

Le premier dossier présenté portera sur :

La mise en sens unique des avenues Pasteur et Foch, ancien tracé de la RD10, afin de créer des bandes cyclables à double sens, d'élargir un trottoir à 2m et de créer des stationnements en zone bleue pour favoriser l'accès aux commerces du centre. Des marquages au sol sur enrobé avec des pictos « Vélos » et des pictos géants « Piétons » rappelleront aux automobilistes la présence des autres usagers.

Le feu tricolore de la coopérative sera reprogrammé. Des cédez le passage pour vélos seront installés aux feux tricolores sur les secteurs de Foch et Pasteur pour faciliter l'insertion des vélos aux croisements.

Pour favoriser la circulation des vélos et des piétons et réguler le stationnement anarchique autour du Groupe scolaire Paul Doumer, l'avenue des Vignons et la rue de l'Enclos seront traitées en peinture pour la création de places de stationnement voiture hors trottoirs, de bandes cyclables avec pictos « Vélo », et de bandes zébra avec pictos « Piéton ».

En parallèle de la mise en sens unique sur Pasteur et Foch, des chicanes seront installées dans le secteur Nord. Ce sont des mesures compensatoires qui ont pour but de limiter un report de trafic des véhicules qui traversaient le centre-ville en contraignant la circulation des véhicules particuliers.

Sur l'avenue Vincent de Forbin, 2 chicanes formés en peinture, J11 et signalisation génèreront un passage alterné. Une bande cyclable entre la chicane et le trottoir laissera passer les vélos sans les exposer dans le sens non prioritaire.

Même chose sur l'Avenue René Cassin avec 4 chicanes, 2 de chaque côté en alternat.

Enfin, sur l'Avenue Paul Eluard, 2 zones de places de stationnement seront tracées dans le sens descendant et formeront ainsi une chicane ainsi qu'une bande cyclable dans le sens montant pour réserver un espace d'évolution pour les vélos.

Le montant total des travaux s'élève à 71 095,13 € HT.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver ce projet et de l'autoriser à solliciter une subvention auprès du Conseil départemental, au titre de l'aide du Département aux travaux de sécurité routière, à hauteur de 80 %, afin de mener à bien ces investissements, selon le plan de financement ci-après :

Financeurs	Montant de la subvention sollicitée
Conseil départemental	56 876,10 €
Autofinancement	14 219,03 €
TOTAL	71 095,13 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

L'exposé de son rapporteur entendu et après en avoir délibéré,

APPROUVE la mise en œuvre de la phase 2-A du plan de circulation,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil départemental du département aux travaux de sécurité routière, une subvention à la mise en place de ce plan,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions ainsi que tous les documents qui s'y rattachent.

DIT que les crédits nécessaires au paiement de ces investissements sont prévus au budget 2024.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits. Pour copie certifiée conforme.

Le Maire

La secrétaire de séance

Jérôme MARCILIAC

Chantal GARCIA

